

L'EURO BOOSTER III émis par SGA N.V., un investissement qui mérite toute votre attention.

L'EURO BOOSTER III émis par SGA N.V., est un investissement structuré, sans protection du capital à l'échéance, émis par Société Générale Acceptance (SGA) N.V., garanti par Société Générale [Moody's Aa2 (négative) et Standard & Poor's A+ (stable)] et distribué en Belgique par Delta Lloyd Bank S.A.

Cet instrument financier d'une durée de 2 à 10 ans est adossé à l'indice de référence de la zone Euro: l'Indice Dow Jones Euro Stoxx 50®. La 1^{ère} année, vous avez droit à un coupon fixe de 7%* sur le Nominal (100%) et dès la fin de la 2^{ème} année, votre investissement peut être remboursé anticipativement (activable soit au gré de l'émetteur, soit en fonction de l'évolution de l'Indice). En cas de remboursement anticipé, vous avez droit à 100% du Nominal et à un gain de 7%* sur ce Nominal par année écoulée au-delà de la 1^{ère} année. A l'échéance des 10 ans, si aucun remboursement anticipé n'a été activé, vous avez droit à 100% de la Valeur Finale de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50® par rapport à l'émission (aucun coupon n'est alors versé de l'année 2 à l'année 9). Prix d'émission: 85% du Nominal (hors droit d'entrée de 2,55% du Nominal). Vous profitez ainsi d'un effet de levier sur vos gains potentiels. Toute plus-value acquise en cas de remboursement au-delà du prix d'émission est soumise au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales). La valeur de remboursement de cet investissement peut être inférieure au montant investi initialement.

* Taux brut soumis au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

Ma banque

EURO BOOSTER III émis par SGA N.V.

- Émetteur : Société Générale Acceptance (SGA) N.V.
- Garant : Société Générale (Moody's Aa2 (négative), S&P A+ (stable))
- Distributeur : Delta Lloyd Bank S.A.

- EMTN (Euro Medium Term Note)
- Sous-jacent: indice Dow Jones Euro Stoxx 50®
- Durée: 2 à 10 ans
- Pas de garantie de capital à l'échéance
- Coupon fixe de 7%¹ la 1^{ère} année
- Remboursement anticipé possible dès la 2^{ème} année, notamment au gré de l'émetteur
- Remboursement à l'échéance¹ : 100% de la Valeur Finale de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50®, aucun coupon n'est alors versé de l'année 2 à l'année 9
- Prix d'émission: 85% du Nominal (hors droit d'entrée)
- Profil MiFID : Min. Conservative Long Term
- Droit d'entrée: 2,55% du Nominal

Une performance liée à celle des 50 plus grandes actions européennes

L'EURO BOOSTER III émis par SGA N.V. est adossé à l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50® composé des 50 plus grandes actions européennes.

Un coupon fixe de 7%¹ (sur le Nominal) à la fin de la 1^{ère} année

A la fin de la 1^{ère} année, vous avez droit à un coupon fixe de 7%¹ sur le Nominal (100%), quelle que soit la performance de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50®.

Remboursement à l'échéance des 10 ans

Si le remboursement anticipé n'a pas été activé (aucun coupon n'est alors versé de l'année 2 à l'année 9) vous avez droit au terme des 10 ans à:

100% de la Valeur Finale de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50®
(La Valeur Finale de l'Indice à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa Valeur Initiale)

Remboursement anticipé possible dès la fin de la 2^{ème} année

L'EURO BOOSTER III émis par SGA N.V. peut avoir une durée inférieure à 10 ans si un des remboursements anticipés suivants est activé entre la fin de la 2^{ème} année et la fin de la 9^{ème} année.

Remboursement au gré de l'émetteur

De la 2^{ème} à la 9^{ème} année, à chaque date de constatation annuelle, l'émetteur a la possibilité de rembourser anticipativement l'investisseur. Ce remboursement anticipé est réalisé sur la base de certains paramètres de marché observés aux dates de constatation (la volatilité ou le cours du sous-jacent, les taux d'intérêts, etc.), au gré de l'émetteur.

OU

Remboursement selon l'évolution de l'Indice

Si, de la 2^{ème} à la 9^{ème} année, à la date de constatation annuelle, la Valeur de l'Indice est supérieure ou égale à 160% de sa valeur à l'émission, le remboursement anticipé est activé.

Si le remboursement anticipé est activé, vous avez droit à:
100% du Nominal + Gain de 7%¹ par année écoulée au-delà de la 1^{ère} année

Synthèse des remboursements anticipés pour un prix d'émission de 87,55% du Nominal (droit d'entrée inclus)

Maturité anticipée	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
Valeur de Remboursement ¹	100% + 7%	100% + 14%	100% + 21%	100% + 28%	100% + 35%	100% + 42%	100% + 49%	100% + 56%

¹ Plus-values, gains et coupons soumis au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

Un bel effet de levier grâce à un prix d'émission fixé à 87,55% du Nominal

Vous investissez à un prix d'émission fixé à 87,55% (85% + droit d'entrée de 2,55%) du Nominal alors que le coupon fixe versé à la fin de la 1^{ère} année, l'éventuel remboursement anticipé et le remboursement à l'échéance sont calculés sur un Nominal de 100%. Vous profitez ainsi d'un bel effet de levier qui permet de 'booster' vos gains potentiels et de réduire vos pertes éventuelles.

Effet de levier sur le coupon fixe de 7%¹ à la fin de la 1^{ère} année

Pour un prix d'émission de 87,55% du Nominal (droit d'entrée inclus), vous bénéficiez à la fin de la 1^{ère} année d'un coupon équivalent à 7,99%¹ de votre mise initiale (7%¹ du Nominal = 7,99%¹ de 87,55%).

Effet de levier sur le remboursement anticipé possible dès la fin de la 2^{ème} année

Le remboursement anticipé est réalisé au prix du Nominal (100%) auquel s'ajoute un gain de 7%¹ par année écoulée au-delà de la 1^{ère} année alors que votre mise initiale est de 87,55% du Nominal (droit d'entrée inclus). Vous bénéficiez par conséquent d'un effet de levier sur vos gains potentiels.

Performances pour un prix d'émission de 87,55% du Nominal (droit d'entrée inclus) lors du remboursement anticipé

Maturité anticipée	Mise initiale	Coupon versé ¹ en année 1	Valeur de Remboursement ¹	Performance ¹ (compte tenu du coupon versé)	TRA bruts ² (compte tenu du coupon versé)
Année 2	87,55%	7,00%	107%	30,2%	14,6%
Année 3	87,55%	7,00%	114%	38,2%	11,9%
Année 4	87,55%	7,00%	121%	46,2%	10,5%
Année 5	87,55%	7,00%	128%	54,2%	9,5%
Année 6	87,55%	7,00%	135,0%	62,2%	8,9%
Année 7	87,55%	7,00%	142,0%	70,2%	8,3%
Année 8	87,55%	7,00%	149,0%	78,2%	7,9%
Année 9	87,55%	7,00%	156,0%	86,2%	7,5%

Effet de levier sur le remboursement à l'échéance des 10 ans

Le remboursement à l'échéance en cas de non activation du remboursement anticipé permet non seulement de 'booster' vos gains potentiels mais aussi de réduire vos pertes éventuelles.

Étant donné que le prix d'émission est fixé à 87,55% du Nominal (droit d'entrée inclus) et qu'un coupon de 7% est garanti la première année, vous récupérez votre mise initiale (87,55%) tant que la Valeur Finale de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50[®] est supérieure ou égale à 80,55% de sa Valeur Initiale (100% au moment de l'émission de l'EURO BOOSTER III émis par SGA N.V.).

Performances pour un prix d'émission de 87,55% du Nominal (incluant le coupon de 7%¹ à la fin de la 1^{ère} année) selon différents scénarios de remboursement à l'échéance³

Valeur de l'Indice à l'échéance	150,0%	125,0%	100,0%	80,55%	75,0%	50,0%	25,0%
Coupon versé à la fin de la première année	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
Performance ¹ par rapport au Prix d'Emission ² de 87,55% (compte tenu du coupon versé)	79,3%	50,8%	22,2%	0,0%	-6,3%	-34,9%	-63,4%
TRA bruts ¹ (compte tenu du coupon versé)	6,4%	4,5%	2,2%	0,0%	-0,7%	-4,6%	-10,9%

La valeur de remboursement peut donc être inférieure au montant de votre investissement initial. Et si la Valeur Finale de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50[®] est supérieure au prix d'émission de 87,55% du Nominal (droit d'entrée inclus), la plus-value est soumise au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

Principaux risques et Avantages

Risques

L'investisseur sera exposé au risque de crédit de Société Générale, agissant en tant que Garant du Titre. En cas de défaut du garant, l'investisseur risque de perdre l'intégralité de son investissement initial.

La valeur de remboursement de l'EURO BOOSTER III émis par SGA N.V. peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier entre 2 et 10 ans. En cas de remboursement anticipé, le Taux de Rendement Annuel est limité à maximum 14,6%².

L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par le sous-jacent.

Avantages

Un coupon fixe de 7%¹ à la fin de la 1^{ère} année, quelle que soit la performance de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50[®].

Une maturité potentiellement courte étant donné qu'un remboursement anticipé est possible dès la fin de la 2^{ème} année.

Un prix d'émission fixé à 85% du Nominal (+ droit d'entrée de 2,55% du Nominal) et donc un effet de levier qui permet de 'booster' vos gains potentiels et de réduire vos pertes éventuelles.

¹ Plus-values, gains et coupons soumis au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

² Pour un prix d'émission de 85% du Nominal (+ droit d'entrée de 2,55% du Nominal).

³ Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit d'investissement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Données hors précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales) pour un prix d'achat de 87,55% du Nominal (85% du Nominal + droit d'entrée de 2,55% du Nominal).

Fiche technique

Nom	EURO BOOSTER III émis par SGA N.V.
Emetteur	Société Générale Acceptance (SGA) N.V., Antilles Néerlandaises
Garant	Société Générale (Moody's Aa2 (négative), S&P A+ (stable)), France
Distributeur	Delta Lloyd Bank S.A.
Code ISIN	XS0443698930
Devise	EUR
Coupure	100 EUR (Nominal : 100%)
Prix d'émission	85% du Nominal (+ droit d'entrée de 2,55% du Nominal, soit un prix d'émission de 87,55% du Nominal)
Période de commercialisation	du 01/10/2009 au 30/11/2009 (sauf clôture anticipée)
Date d'émission	07/12/2009
Date d'échéance	16/12/2019
Garantie de capital	NON
Fiscalité	Fiscalité belge : 15% de précompte mobilier sur le coupon garanti, les plus-values (calculées sur la base du prix d'émission) et les gains éventuels au moment du remboursement (sauf modifications légales).
Commissions de distribution	Société Générale paiera à Delta Lloyd Bank S.A. une rémunération annuelle dont on peut valablement estimer que le montant maximum sera égal à 1,86% du montant effectivement placé.
Profil d'investisseur	Min. Conservative Long Term
Taxes sur les opérations de bourse	Aucune sur le marché primaire et 0,07% sur le marché secondaire (max. 500 EUR)
Sous-jacent	Indice DJ Euro Stoxx 50® Price (Ticker Bloomberg: SX5E Index)
Listing	Luxembourg
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, la Société Générale fournira un prix indicatif quotidien durant toute la vie du produit avec une fourchette Achat/Vente de maximum 1% par coupure. Pour une transaction Achat/Vente dans le marché secondaire, un montant minimum d'une coupure est requis.

Prospectus

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Les «Notes» EURO BOOSTER III émis par SGA N.V. (Série 22899/09.12) décrites dans le présent document font l'objet de «Final Terms» (Conditions Définitives datées du 29 septembre 2009 (les «Final Terms»)) dans le cadre du Debt Issuance Programme Prospectus daté du 28 avril 2009 et approuvé par la CSSF comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (tel que complété par les suppléments du 5 mai 2009, du 15 mai 2009, du 4 juin 2009, du 17 juillet 2009 et du 11 août 2009, ensemble le «Prospectus»). Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Final Terms et du Prospectus et notamment à se reporter à la rubrique «Risk Factors» du Prospectus et à la Part B point 8 des Final Terms. Le Prospectus (tel que complété par les suppléments du 5 mai 2009, du 15 mai 2009, du 4 juin 2009, du 17 juillet 2009 et du 11 août 2009), son résumé en français et les Final Terms sont disponibles gratuitement auprès des agences Delta Lloyd Bank ou sur le site www.deltalloydbank.be.

Avis important

Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. D'ici à l'échéance, le prix du produit peut connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts. Le produit bénéficie d'une garantie de la part de Société Générale. A ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du produit par Société Générale Acceptance (SGA) N.V. est garanti par Société Générale selon les termes prévus dans l'acte de garantie en date du 28 avril 2009. Dans ce cas, l'investisseur supporte in fine un risque de crédit sur Société Générale. Avant tout investissement dans l'instrument financier, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit. La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un quelconque d'un Etat des Etats-Unis. Le Dow Jones Euro STOXX 50® [ou tout autre indice applicable] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs [ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique] basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Delta Lloyd Bank n'a qu'une seule volonté, vous apporter aujourd'hui mais aussi et surtout à l'avenir les meilleurs conseils financiers. Votre conseiller Delta Lloyd Bank construit et gère votre patrimoine à vos côtés en vous faisant bénéficier de solutions de placements, crédits et d'assurances simples et concrètes et vous permet ainsi d'atteindre vos objectifs financiers en toute sérénité.

Delta Lloyd Bank

Avenue de l'Astronomie 23 • 1210 Bruxelles
Tél. 02 229 76 00 • Fax 02 229 76 99

Ma banque

delta lloyd
à mes côtés **BANK**